

## Questions au Feuilleton

Année	Nombre \$
1959-1960	3,112,231
1960-1961	2,956,515
1961-1962	2,817,263
1962-1963	2,657,706
1963-1964	2,504,503
1964-1965	2,344,711
1965-1966	2,236,212
1966-1967	2,038,329
1967-1968	1,905,478
1968-1969	1,777,869
1969-1970	1,641,304
1970-1971	1,515,000
1971-1972	1,368,879

## 3. Versements moyens pour:

Année	Fonctionnaires en retraite \$	Veuves \$	Autres \$
1959-1960	226.72	124.88	12.32
1960-1961	225.43	124.42	11.79
1961-1962	222.01	123.92	10.35
1962-1963	220.66	123.59	10.06
1963-1964	220.26	123.75	7.99
1964-1965	217.94	123.08	6.19
1965-1966	216.03	122.69	7.13
1966-1967	212.52	122.64	5.93
1967-1968	210.27	121.27	6.11
1968-1969	208.19	119.21	4.56
1969-1970	196.52	125.05	5.79
1970-1971	184.83	127.87	
1971-1972	177.51	130.19	

4. Pour chacune des cinq dernières années, nombre de pensions versées aux termes de la loi sur la pension de la Fonction publique, qui ont été suspendues pour cause de décès.

a) aux fonctionnaires  
en retraite

1967-1968	1,572
1968-1969	1,751
1969-1970	1,899
1970-1971	2,060
1971-1972	2,269

## b) aux veuves

1967-1968	503
1968-1969	514
1969-1970	508
1970-1971	577
1971-1972	588

## LES PAVILLONS ROUGES

## Question n° 143—M. Forrestall:

1. a) Les députés ont-ils le droit de recevoir du gouvernement le pavillon rouge pour leur propre usage, b) les sénateurs y ont-ils droit, c) les membres du Conseil privé y ont-ils droit, d) les professeurs d'histoire du Canada dans les écoles canadiennes y ont-ils droit à des fins éducatives, e) si la réponse à l'une quelconque de ces questions est «non», quelle en est la raison?

2. Au 15 décembre 1972, combien de pavillons rouges le gouvernement avait-il encore en réserve?

## L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

1. a) à e) Au cours de l'année dernière, le ministère des Travaux publics a reçu environ 3,000 lettres et demandes

[M. Drury.]

à l'endroit du pavillon rouge. Certaines de ces demandes venaient de membres de la Chambre des communes, du Sénat et du Conseil privé du Canada; certaines venaient aussi d'enseignants et de nombreuses autres personnes. Il a été décidé, de façon générale, que les pavillons ne seraient distribués que pour répondre aux demandes adressées par des organismes reconnus d'anciens combattants, comme la Légion royale canadienne, et autres institutions et associations, ou pour leur compte. De plus, on a fait droit aux demandes de personnes méritantes comme les mères décorées de la croix d'argent, les amputés de guerre et les titulaires de pensions d'invalidité rattachées au service en temps de guerre.

2. 529.

## L'EMPLOI DE M. E. MacCALLUM

## Question n° 547—M. Latulippe:

1. Au cours de l'année financière 1967-1968 le ministère des Affaires extérieures du Canada a-t-il versé à M. E. MacCallum, d'Ottawa, un montant d'argent en retour de services?

2. Est-ce que M. MacCallum était à l'emploi de la Fonction publique du Canada?

3. Quel montant lui a été versé?

4. Quelle était la nature des services rendus?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le ministère des Affaires extérieures a versé un montant d'argent à M<sup>lle</sup> E. MacCallum en retour de services au cours de l'année fiscale en question.

2. Non.

3. \$2,100.

4. La préparation pour la publication des documents d'état ayant trait à la politique extérieure du Canada.

## L'EMPLOI DE M. E. R. L. LLOYD

## Question n° 550—M. Latulippe:

1. Au cours de l'année financière 1967-1968, le ministère des Affaires extérieures du Canada a-t-il versé à M. E. R. L. Lloyd, d'Ottawa, un montant d'argent en retour de services?

2. Est-ce que M. Lloyd était à l'emploi de la Fonction publique du Canada?

3. Quel montant lui a-t-on versé?

4. Quelle était la nature des services rendus?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le ministère des Affaires extérieures a versé un montant d'argent à M<sup>me</sup> E. R. Lloyd en retour de services au cours de l'année fiscale en question.

2. Non.

3. Les fiches de traitement de M<sup>me</sup> Lloyd ne sont plus disponibles, mais nous pouvons estimer que son salaire était d'environ \$2,751.

4. Les services de M<sup>me</sup> Lloyd ont été retenus en tant que secrétaire au service de l'Agence canadienne qui représentait le gouvernement canadien au Tribunal international d'arbitrage sur la question du barrage Gut.